

assurance que la constitution protégerait les droits héréditaires, statutaires et acquis des Indiens. On n'en a pas soufflé mot. La question des terres indiennes et du patrimoine du peuple indien légué par leurs ancêtres sous forme de ressources, qui devrait être consacrée dans notre constitution a été passée sous silence jusqu'ici par le gouvernement. C'est là, une des raisons du désaccord et du ressentiment parmi les Indiens.

L'autre raison, d'une façon générale, c'est le manque de consultations au cours de l'élaboration et de la mise au point de la politique exposée par le ministre le 25 juin. Il est vrai qu'il y a eu certaines consultations avant cette date, et il serait peut-être utile de rappeler en quoi consiste ce prétendu processus de consultations afin de montrer pourquoi les Indiens estiment avoir été dupés et bernés.

Quand M. Tremblay était ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration dans un gouvernement précédent, il a annoncé que le gouvernement allait mettre sur pied un programme comportant des commissions et des conseils consultatifs. Ainsi, on a institué des commissions ou conseils consultatifs provinciaux et nationaux en matière d'affaires indiennes. Ces conseils se sont réunis maintes fois et ont élaboré, pour autant que je sache, de concert avec le ministre d'alors et ses successeurs, un programme portant sur les affaires indiennes aux termes de la loi sur les Indiens. Il s'agissait notamment de mesures à prendre au sujet de leurs droits traditionnels.

L'actuel ministre des Travaux publics (M. Laing), alors qu'il était ministre des Affaires indiennes, a annoncé en décembre 1967 à la Chambre qu'il était sur le point de terminer la refonte de la loi sur les Indiens, grâce aux travaux des conseils consultatifs. A mon sens, il a annoncé cela en prévision des élections fédérales de 1968. Après tout a changé: on s'est désintéressé des travaux des conseils consultatifs. Le ministre a alors entrepris un programme dit «de consultations», conçu de façon à coïncider exactement avec la campagne électorale de 1968.

Il a semblé à beaucoup d'Indiens, qui ont assisté à ces réunions du comité consultatif et qui ont cru travailler avec le ministre à la préparation de quelque chose, que leurs idées avaient été sabordées. Ils en avaient admis le concept parce qu'ils voulaient obtenir des réunions consultatives. Ils ont accepté de réexposer au ministre tout ce qu'ils disent depuis des années. Cela s'est terminé par une réunion nationale qui a eu lieu à Ottawa à la fin

[M. Howard (Skeena).]

d'avril et le premier mai. Le ministre a assisté à cette réunion; il a écouté, mais n'a pas fait la moindre déclaration, sinon pour dire qu'il ferait une déclaration avant la fin de juin sur les idées exposées et de la politique à suivre. C'est ce qu'il a fait, mais les consultations ont alors pris fin.

On s'est bien gardé de consulter les Indiens lorsqu'il s'est agi de préparer le document que le ministre a déposé à la Chambre, le 25 juin dernier, il y a de cela quelques semaines. Les consultations ont tourné court au moment où elles auraient dû s'intensifier, lorsqu'on a arrêté la politique et abordé les problèmes fondamentaux. Le ministre se claquemura avec ses conseillers dans ses bureaux et élabora une politique et un programme, tenant les Indiens à l'écart, sans se soucier de leurs sentiments ou sans penser à les consulter. Par la suite, le ministre déclara que les Indiens ne savaient pas ce qu'ils voulaient et qu'ils ne s'entendaient pas.

Le 29 avril, les membres de la Fraternité nationale des Indiens du Canada, de concert avec les délégués choisis pour assister à la conférence nationale, ont fait une déclaration au gouvernement du Canada. Je ne prendrai pas la peine d'en donner la lecture au complet, mais les uns et les autres ont exprimé des doutes sur la conduite des consultations et, notamment, ils ont déclaré:

Il a été clairement démontré, tant par les consultations jusqu'à ce jour que par les réunions d'Indiens dans tout le pays, que les Indiens sont inquiets principalement en ce qui concerne...

Suit ensuite l'énumération des quatre points fondamentaux suivants:

La reconnaissance des traités et des obligations qu'ils imposent;

La reconnaissance des droits des indigènes;

Le redressement des torts causés par les restrictions imposées aux Indiens quant à la chasse par la ratification de la Convention concernant les oiseaux migrateurs et les lois fédérales et provinciales ultérieures;

La Commission des réclamations—Nous pensons que ces quatre points devront être examinés et qu'il faudra en arriver à une entente et à des engagements mutuels pour que les consultations en vue de modifier la loi sur les Indiens revêtent quelque signification.

Ce sont exactement là les points que le gouvernement semble avoir omis, oubliés ou ignorés. Les modalités des délibérations nuisent beaucoup au progrès qui devait se réaliser et qu'espéraient les Indiens des réserves. Ceux-ci hésitent maintenant à participer aux programmes d'expansion qu'a lancés dernièrement le ministère, à ceux, par exemple, de l'habitation, du bien-être et des subventions qui visent au développement économique de